



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réseaux

Question écrite n° 82098

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le rapport de la mission parlementaire Fourgous intitulé "réussir l'école numérique" et la situation économique en Lorraine. Le rapport Fourgous insiste sur le fait que les technologies d'information et de communication sont un moteur de croissance, de compétitivité et de création d'emplois. Le Conseil économique et social (CES) de Lorraine publie tous les mois un bulletin d'évolution de la crise dans cette région. Lors du dernier trimestre 2008, la Lorraine a perdu, à elle seule, 10 % des emplois détruits au niveau national. En février 2009, chaque jour 120 nouveaux demandeurs d'emplois arrivaient sur le marché. La crise actuelle a coûté 30 000 emplois à la région dont 9 500 dans l'industrie. D'après ce même CES de Lorraine, la récente stabilisation de la conjoncture n'est pas le signe d'une amélioration mais plutôt celui du passage d'un chômage conjoncturel à un chômage structurel et le développement du travail précaire par le biais des emplois intérimaires. Seul point positif : le taux d'utilisation des capacités de production qui était supérieur à 85 % au début de 2008, avant de chuter à 65 % au plus fort de la crise, est revenu à un niveau proche de 77 %. Il n'en reste pas moins que le nombre de demandeurs d'emplois de longue durée a augmenté de 51 % en 12 mois et s'élevait à 47 108 chômeurs au mois de mars 2010. Il lui demande de tenir compte de cette situation si le rapport Fourgous venait à être mis en oeuvre afin que la création d'emplois dans l'économie de l'immatériel se fasse prioritairement dans les régions ayant subi une désindustrialisation massive.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82098

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 2010, page 6832

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)